



Edition 12 du 24 au 27 septembre 2020

Règlement

1. Organisation

Le festival de films courts Armoricourt est organisé par l'association Armoricourt, localisée à Plestin Les Grèves .

L'édition 12 se déroulera du 24 au 27 septembre 2020. Le festival se tient en Bretagne, à Plestin Les Grèves (22310) dans les Côtes d'Armor.

2. Objet

Le festival Armoricourt a pour objectifs de :

- Diffuser et promouvoir le film court auprès du public ;
- Soutenir la création cinématographique ;
- Encourager et révéler les talents ;
- Favoriser les rencontres et les échanges entre les réalisateurs et le public ;
- Proposer un événement culturel.

Le festival s'articule autour d'une compétition de films courts, scindée en 2 sections : Compétition de films francophones et Compétition de films non francophones sous titrés en français.

3. Participation à la compétition

La compétition est ouverte aux réalisateurs professionnels ou amateurs présentant des films produits par des sociétés de production, associations, écoles ou autoproduits.

4. Conditions générales de participation

- La compétition est ouverte uniquement aux films de fiction réalisés en images réelles ;
- Les films d'animation, clips et documentaires ne sont pas admis ;
- Le thème est libre ;
- Les films doivent avoir été réalisés en 2018, 2019, 2020 ;
- La durée des films, générique compris, doit être comprise entre 5 minutes et 20 minutes ;
- Un film non sélectionné lors de la dernière édition (édition 11) peut être représenté à cette édition ;
- Un réalisateur peut présenter plusieurs films mais un seul pourra être sélectionné.

5. Inscription

- L'inscription à la compétition se fait uniquement via la plateforme Festhome ;
- L'inscription du film au festival est gratuite ;
- Le déposant doit s'acquitter de la contribution de 2€ par film demandée par Festhome ;
- L'inscription est ouverte du **15/11/2019 au 15/03/2020**.

6. Compétition films Francophones

6.1 Conditions de participation

La compétition est ouverte exclusivement aux **films francophones** ;
Les films non francophones, même en version sous-titrée en français, ne sont pas acceptés ;

6.2 Sélection des films

La sélection des films se fait selon deux méthodes :

A- Sélection directe :

Le comité sélectionne 10 films qui intègrent directement la compétition. Les déposants de ces films seront avertis mi-avril 2020.

B- Sélection participative :

Le comité sélectionne 40 autres films. Les déposants de ces films seront avertis de cette présélection mi-avril 2020.

Ces films sont présentés lors de plusieurs projections dites « Participatives ». A l'issue de chaque projection, le public sélectionne 1 ou 2 films. Les films choisis par le public intégreront alors la sélection officielle du festival.

Envoi : Les films présélectionnés aux sélections participatives sont à transmettre au plus tard fin avril 2020, sous forme de fichier numérique au format HD (1920 * 1080), par Transfer ou par un lien téléchargeable à l'adresse e-mail suivante : festival.armoricourt@gmail.com .

Sélection officielle finale.

La liste complète des films sélectionnés en compétition sera annoncée au plus tard courant juin 2020.

Seuls, les participants sélectionnés seront avertis par e-mail de leur sélection.

Un participant ne peut retirer un film de la compétition.

Certains films, non sélectionnés pour la compétition, pourront faire l'objet d'une projection hors compétition durant le festival.

6.3 Films sélectionnés en compétition officielle

Les films sélectionnés sont à transmettre au festival sous 2 formes :

- Un DCP
- Un fichier numérique au format HD (1920 * 1080).

Les DCP et fichiers numériques devront parvenir impérativement au festival avant le 10 Aout 2020.

Les DCP seront restitués aux participants le jour du festival ou renvoyés par voie postale.

Les DCP sont à envoyer à : Festival ARMORICOURT – Cinéma LE DOURON - Place de Launceston, 22310 Plestin-les-Grèves .

Les fichiers numériques sont à envoyer par Transfer ou par un lien téléchargeable à l'adresse e-mail suivante : festival.armoricourt@gmail.com

En cas d'absence de DCP, le fichier numérique HD transmis sera converti en DCP par le service technique du festival. Cette conversion technique ne pourra être remise en cause lors de la projection.

6.4 Prix et Récompenses

- Le prix Armorcourt
- Un prix du public lors de chaque séance de compétition.

Les récompenses (trophées ou cadeaux des partenaires) qui accompagnent les prix seront remises aux réalisateurs ou à leurs représentants uniquement sur place durant la cérémonie de remise des prix.

Si aucun représentant d'un film primé n'est présent, la distinction sera décernée, mais les récompenses physiques associées ne seront ni remises, ni envoyées.

6.5 Présence et prise en charge des Réalisateurs

Le festival souhaite vivement la présence du réalisateur ou d'un représentant (personne de l'équipe de réalisation ou/et de production) pour représenter le film.

Les représentants des films sélectionnés devront impérativement confirmer leurs venues à la date demandée.

Le festival propose les modalités d'accueil suivantes.

- Forfait transport de 70€ par film

Pour 2 personnes représentantes d'un film :

- Les entrées au festival sont gratuites,
- L'hébergement en mobil homes pour 3 nuits, du vendredi au dimanche est gratuit,
- Les repas (non obligatoire) du vendredi soir, samedi midi et samedi soir sont soumis à participation.

Au-delà de deux représentants par film, les frais d'entrées et d'hébergement sont à la charge des personnes supplémentaires.

7. Compétition films Non-Francophones

7.1 Conditions de participation

La compétition est ouverte exclusivement aux **films non-francophones, avec sous titres obligatoires en Français.**

7.2 Sélection des films

La sélection des films est faite par le comité de sélection qui retiendra de 6 à 8 films.

7.3 Films sélectionnés

Les films sélectionnés sont à transmettre au festival sous 2 formes :

- Un DCP
- Un fichier numérique au format HD (1920 * 1080).

Les DCP et fichiers numériques devront parvenir impérativement au festival avant le 10 Aout 2020.

Les DCP seront renvoyés par voie postale.

Les DCP sont à envoyer à : Festival ARMORICOURT – Cinéma LE DOURON - Place de Launceston, 22310 Plestin-les-Grèves

Les fichiers numériques sont à envoyer par Transfer ou par un lien téléchargeable à l'adresse e-mail suivante : festival.armoricourt@gmail.com

En cas d'absence de DCP, le fichier numérique HD transmis sera converti en DCP par le service technique du festival. Cette conversion technique ne pourra être remise en cause lors de la projection.

7.4 Prix et Récompenses

- Le prix Armorcourt
- Le prix du Public

Les récompenses, trophées ou diplômes honorifiques, qui accompagnent les prix, seront envoyées aux lauréats.

7.5 Prise en charge des Réalisateurs

La compétition des films non-francophones se déroule sans la présence des représentants des films sélectionnés. Aucune prise en charge par le festival n'est donc prévue à cet effet.

8. Promotion / Exploitation / Diffusion

Les films courts seront libres de droits pour toute la durée du festival.

Les participants cèdent au festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies ou des extraits du film pour diffusion à but promotionnel dans les publications du festival, sur le site Internet de l'association, pour les bandes annonces, dans la presse et sur les antennes de télévisions partenaires.

Dans le cas de la sélection des films francophones, ils autorisent la projection de leur film durant la « sélection participative » (voir art 6.2).

Aucun des auteurs ou producteurs des films courts ne pourra prétendre à une quelconque rémunération ou indemnisation pour sa présence ou pour la diffusion de son film pendant le festival et lors des projections annexes, notamment la « sélection participative » dans le cas de la sélection des films francophones.

Après le festival, la diffusion des films, dans leur intégralité, sera possible auprès de nos partenaires diffuseurs sous réserve de l'accord des ayants droit.

Aucun des auteurs ou producteurs des films courts ne pourra prétendre à une quelconque rémunération ou indemnisation pour sa présence ou pour la diffusion de son film pendant le festival et lors des projections annexes, notamment la « sélection participative ».

Le festival n'a aucune responsabilité concernant la déclaration à la SACEM, des extraits musicaux qui accompagnent les films.

9. Conditions Générale (clauses finales, litiges, contestations)

L'inscription et la participation impliquent l'acceptation et le respect sans réserve du présent règlement.

Ne seront pris en considération que les films inscrits selon les modalités définies à l'article 5. Les films, une fois inscrits à la sélection, ne peuvent en être retirés.

La direction du festival détermine l'ordre et les dates de projection de chaque film sélectionné. Ces choix ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

Les organisateurs du festival déclinent toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou de dégradation du matériel fourni. Il appartient donc aux intéressés de souscrire une assurance individuelle.

Tout non-respect de ce règlement entraînera l'élimination du film court à tout moment du festival.

Le festival se réserve le droit de modifier le présent règlement en raison de tous événements indépendants de sa volonté. En cas de modification du règlement, les déposants des films sélectionnés seront avertis et pourront exercer leur droit de retrait de la compétition.